

De: alain zanardo <zanardoalain@gmail.com>

à: comunederoquefort.47@wanadoo.fr

Date: 27 juillet 2018 à 12:53

Objet: Compromis droit rural/PLUI

Monsieur le Maire,
Mesdames Messieurs les Conseillers,

Merci pour ce délai de 2 mois mais il est insuffisant !

3 années sont nécessaires pour maintenant intégrer ce PLUI et l'OAP aux projets familiaux.
Pourquoi n'avons nous pas reçu la charte graphique de cet OAP ?

Vous avez raison, votre insistance dans cette affaire est grande, excessive vous la prenez trop à coeur.

Résultat ma mère a fait une chute samedi après midi.

Elle est hospitalisée depuis pour une opération chirurgicale et maintenant un problème sanguin.
Vous avez par votre insistance et l'absence d'empathie, transformé une démarche administrative en un drame familial.

Nous en sommes tous très affectés.

Quels handicaps devront être supportés à vie par notre mère ?

Nous lui déclarons qu'un compromis est en cours avec la municipalité ; encore faut il qu' il soit viable et tienne compte de ses volontés.

Il apparaît de plus en plus que le PLUI et l'OAP ne tiennent pas compte de la période qui précède leurs applications.

Que faire d'une ferme soumise à ces réglementations durant les années, voire les décennies dans notre cas, qui précèdent son urbanisation ?

La réponse ici est l'application du droit rural et le respect de la parcelle de subsistance.

Je vais utiliser ce moratoire de 3 ans pour construire une demande de permis d'aménager intégrant PLUI/OAP et le spécificité agricole de notre ferme.

Le projet serait d'aménager un hameau familial totalement privé à des fins locatives.

En espérant que ma mère retrouve ses capacités physiques et qu'un compromis soit trouvé, veuillez recevoir monsieur le Maire mesdames et messieurs les Conseillers l'expression de mes rancœurs contenues.

Alain ZANARDO

12 rue de la Palanque
47310 ROQUEFORT
05 53 67 85 93
06 76 71 84 37